

Bruxelles, le 8 juin 1971.

Déclaration de M. DAHRENDORF à la réunion du conseil de l'OCDE au niveau ministériel, les 7 et 8 juin à Paris

Les Communautés européennes se félicitent de l'initiative qu'a prise le Secrétaire général de l'organisation en publiant son rapport sur les perspectives du commerce mondial et des suggestions qu'il contient. La Commission des Communautés européennes agissant conformément à la mission qui lui incombe en vertu du traité de Rome, a saisi cette occasion pour élaborer une proposition qui a servi à définir la position des Communautés européennes. Notre proposition indique clairement que nous approuvons les intentions du Secrétaire général. Le président en exercice du conseil de ministres s'est prononcé ici-même dans ce sens.

La période actuelle est à la fois favorable et défavorable à une nouvelle initiative visant à établir des relations économiques mondiales plus libérales. Elle est favorable parce que plusieurs des principaux partenaires du commerce mondial vont prendre des décisions que nous devons nous efforcer en commun d'influencer dans un sens libéral. Elle est défavorable car il est dès maintenant évident que le commerce mondial va rencontrer de nouveaux problèmes. Dans ses remarques introductives, M. ROGERS, qui préside notre réunion, a fait deux constatations : à l'heure actuelle, aucun pays n'est prêt à s'engager dans une nouvelle série de négociations pour la libération du commerce mondial, mais il est nécessaire de confirmer notre volonté de préserver la liberté du commerce mondial. En fait, dans le domaine de la politique commerciale il semble bien que pour le moment présent, l'opportunité soit moins de faire des progrès spectaculaires que d'empêcher la reconstitution des barrières qui avaient été supprimées.

Ce n'est pas en continuant à nous reprocher mutuellement nos fautes que nous parviendrons à ce résultat. Nous aussi, dans les Communautés européennes, nous regrettons bien des choses qui se font dans d'autres pays, mais nous croyons aussi qu'une condition essentielle au progrès des relations économiques internationales réside dans la confiance qui lie les responsables politiques. Nous souhaitons que le Secrétaire général de l'OCDE réussisse à mobiliser cette confiance pour surmonter les difficultés qui se présentent.

Les raisons de l'hypothèque qui pèse sur les relations économiques internationales sont multiples. Des taux d'expansion inégaux dans les pays industrialisés entraînent des fluctuations de marché qui font souhaiter des mesures de protection. Cela vaut aussi pour le début de division industrielle du travail entre pays de niveaux de développement différents. Les problèmes socio-économiques de l'agriculture dans les pays industrialisés exigent partout des décisions ayant des répercussions sur le commerce. La création d'unités économiques et politiques régionales - et surtout les Communautés européennes - modifient les structures des relations économiques internationales. L'élargissement prochain des Communautés européennes fait partie de ce processus. Dans certains pays, on éprouve un regrettable esprit de repliement sur soi et l'on en est presque à regretter une autarcie aussi

néfastes sur le plan politique que sur le plan économique. La liste de ces hypothèques pourrait encore être allongée.

A cet égard, je souhaiterais faire une remarque sur le débat d'hier. Les études proposées par M. le Secrétaire général au sujet de la circulation des capitaux nous semblent d'autant plus importantes (M. Giscard d'Estaing l'a d'ailleurs déjà dit dans son exposé d'hier) qu'une évolution libérale du commerce mondial dépendra, dans une large mesure, des solutions que nous trouverons pour résoudre le problème de l'inflation mondiale et pour dissiper les incertitudes qui planent actuellement sur le système monétaire international.

En vertu des traités qui les ont instituées, les Communautés européennes se sont engagées à mener une politique destinée à promouvoir la liberté du commerce mondial; cette attitude est d'ailleurs dictée aussi bien par notre intérêt que par notre conviction. Nous estimons donc qu'il est utile qu'un groupe de hautes personnalités étudie les hypothèques qui pèsent sur les relations économiques internationales et qu'il nous aide à trouver des solutions adéquates. La direction de ce groupe devrait être confiée à une personnalité expérimentée et unanimement respectée. En ce qui concerne le mandat, il nous semble que le paragraphe 15 de la proposition du Secrétaire général soit une bonne base de départ pour la décision définitive qui sera prise par le conseil de l'OCDE. A notre avis, l'OCDE est le cadre approprié pour ce genre d'étude parce qu'elle rassemble les pays développés et industrialisés du monde pour qu'ils débattent de leurs problèmes économiques. Quant aux solutions, elles feront l'objet de décisions qui devront être prises dans les formes institutionnelles appropriées. Les Communautés européennes ont toujours souligné l'importance qu'elles attachent à cet égard aux principes et à l'organisation du GATT.

Au nom de la Commission des Communautés européennes que je représente ici, je souhaiterais ajouter encore une remarque à ces observations. Les Communautés européennes ont pris, au moins deux fois, des initiatives importantes en vue de promouvoir des relations économiques mondiales plus libérales : dans le cadre des négociations Kennedy et en offrant des préférences tarifaires généralisées. Nous savons que l'importance des Communautés européennes leur conférera dans l'avenir une responsabilité particulière plus grande encore que dans le passé. La création d'un groupe d'étude à un niveau élevé permet en partie de faire face à cette responsabilité, mais cela n'est pas suffisant. Au moment opportun, la Commission des Communautés européennes présentera au Conseil de nouvelles propositions destinées à organiser les relations économiques internationales. A cet effet, nous serons guidés par l'esprit qui a toujours animé les Communautés européennes et qui a inspiré aussi le rapport du Secrétaire général.